

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 14 MAI 2020

N° 2020-04-08

L'an deux mille vingt, le quatorze mai à onze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit mai deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 21

Exprimées par pouvoirs : 2

Total (mini 19) : 23

Quorum atteint

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte
d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Jacqueline BOUYAC

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pascale ROCHAS à Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON à Éric RICHARD

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 11 heures.

Monsieur Philippe CAHN est nommé secrétaire de séance.

Objet : Zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux – Candidature InterParcs – Programme POIA

Le Président expose,

Le projet sur lequel il est proposé de s'impliquer vise à **“Caractériser et définir les enjeux d'une trame écologique fonctionnelle déclinés aux zones ouvertes intermédiaires et aux forêts matures pour mieux accompagner la résilience des milieux et des usages face aux changements climatiques”**

A l'échelle des Préalpes, les zones intermédiaires (ZI) et parcours préalpins sont bien moins connus que les systèmes prairiaux des plaines et des alpages. Pourtant, chaque territoire pressent que ces espaces portent des enjeux écologiques et économiques centraux. Ce sont des espaces multifonctionnels (écologique, économique, paysager...) sous pression dans un contexte de changements globaux (déprise, urbanisation, changement climatique, prédation). On constate ainsi une fragmentation de la continuité de cette trame, aussi bien écologique qu'économique. Cela reflète, à l'échelle de nos massifs, une convergence d'enjeux, de problématiques, de questionnements communs aux territoires préalpins... et certainement alpins.

Dans le CEPAZ¹, qui questionne globalement l'enjeu des Zones Intermédiaires pastorales, les Parcs naturels régionaux (PNR) des Préalpes sont plutôt supports d'étude qu'acteurs dans la réflexion.

Le projet proposé serait l'opportunité de fédérer les parcs des Préalpes autour de ces questions, de mutualiser leurs moyens et de préciser localement des enjeux partagés en se basant sur les résultats intermédiaires de CEPAZ. Chaque territoire dispose d'une expertise interne qui sera mobilisée, et complétée de prestations extérieures sur différents domaines. La mutualisation inter-parcs nécessite un temps important, rarement mobilisable. Ce projet permettra de construire des approches identiques sur des territoires subissant des changements globaux similaires, permettant une comparaison des situations des différentes ZI des préalpes.

De ces échanges sur les ZI sont apparues des problématiques similaires et communes sur les espaces forestiers. Des PNR travaillent en effet actuellement de manière relativement isolée sur les forêts à haute valeur écologique sous les aspects d'ancienneté, de maturité, et de patrimonialité. Néanmoins, nos questionnements et besoins de méthodologie partagés sont similaires. Ce constat incite nos 5 territoires à travailler ensemble sur une trame fonctionnelle de forêts matures visant à conserver les espèces dépendant des attributs de maturité, tout en maintenant la fonction de production de bois et d'autres services écosystémiques.

Enfin, un objectif commun ressort de ces réflexions : il s'agit de mieux identifier les trames existantes, d'évaluer leurs fonctionnalités, d'identifier les problématiques de ruptures de la connectivité en adéquation avec les usages, pour aller vers des solutions de restauration. Et également de mutualiser des méthodes de suivi de l'évolution de la fonctionnalité et des usages de ces milieux (observatoire). Des convergences méthodologiques se dessinent.

Cette candidature, élaborée sur 2 ans, vise à permettre la construction d'outils communs pour partager les visions des territoires sur ces 2 trames fonctionnelles, et d'élaborer à terme un programme opérationnel d'actions sur 5 ans permettant d'agir concrètement et de suivre l'évolution de ces milieux et des pratiques humaines dans le temps long.

La communauté scientifique, très impliquée dans la compréhension de ces socio-écosystèmes, élabore en parallèle une candidature « d'accompagnement scientifique » auprès d'autres financeurs, afin de suivre les réflexions des Parcs et de dégager du temps pour construire les bases méthodologiques et fondements scientifiques nécessaires.

¹CEPAZ : Continuités Ecologiques et trame des Parcours préalpins et des Zones intermédiaires des Préalpes françaises.



Ainsi, 5 Parcs s'engageraient dans une candidature à l'Appel à projet du « POIA N°AP-2019-POIA-OS2 : protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines ». Du nord au sud sont concernés les PNR du Massif des Bauges, de la Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon. Ces 5 territoires ont collégalement choisi de désigner le Vercors comme chef de file.

Le calendrier d'exécution du projet est établi sur 2 ans, de janvier 2021 à décembre 2022, avec un budget global maximal de 600 000 € pour 5 territoires, 80% de financements et 20% d'autofinancement à ventiler sur les 5 parcs engagés.

Le budget prévisionnel sera détaillé ultérieurement. Il sera exprimé en TTC, les structures impliquées ne récupérant pas la TVA.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Approuve** la candidature POIA telle que présentée ci-dessus
- **Désigne** le Parc naturel régional du Vercors comme chef de file du projet
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

